

L'entreprise **CALADAIR INTERNATIONAL** a signé une convention de partenariat avec la société Ecologic.



- Cet accord lui permet de remettre les déchets électriques et électroniques à Ecologic, qui dispose des agréments ministériels (NOR : DEV-P0928850A – NOR : DEVP1242164A – NOR : DEVP1229507A) spécifiques pour prendre en charge ces déchets, les faire dépolluer et recycler en conformité avec la réglementation.

Transfert de responsabilité

Les équipements électriques et électroniques mis au rebut sont légalement à la charge de leur propriétaire (Article L541-2). Faire appel à un prestataire ne suffit pas ; il faut s'assurer qu'il dispose de toutes les autorisations et habilitations requises, et qu'il fournit les documents de traçabilité requis en cas de contrôle des pouvoirs publics (antériorité à 3 ans).

L'agrément ministériel d'Ecologic lui confère le droit de prendre en charge l'entière responsabilité des déchets qui lui sont confiés par ses clients. Ainsi le détenteur n'a pas à tenir un registre des déchets qu'il produit dès lors qu'il confie ses déchets à Ecologic (Article L541-10).

Ce partenariat vous permet de transférer votre responsabilité à Ecologic en toute légalité, par l'intermédiaire de l'entreprise **CALADAIR INTERNATIONAL**
61 Rue de Saint Véran 71000 MACON LOCHE

Service

Ecologic propose une solution de collecte et de traitement partout en France.

Une demande de collecte de déchets est transmise à Ecologic qui organise le passage d'un camion et le transport des déchets vers un site de traitement audité par Ecologic. Ecologic s'assure de faire traiter les déchets dans un site contrôlé et au plus proche du site de collecte.

Ecologic intervient chez tous les professionnels, les entreprises et administrations.

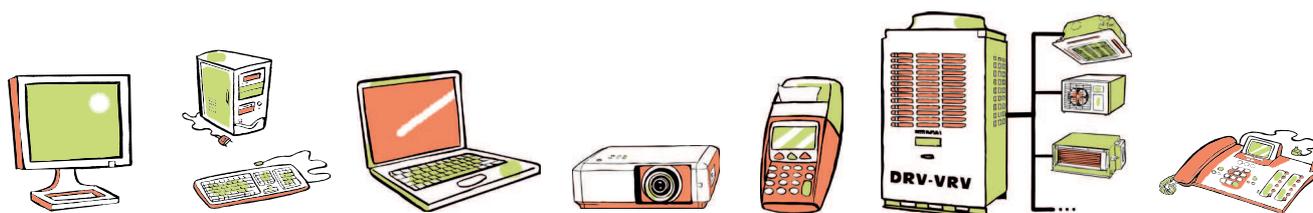


Pour toute question ou besoin particulier, veuillez contacter Ecologic au 01 30 57 79 09 - service Pro

Un service d'Ecologic

Collecte et recyclage **gratuits*** des Déchets Electriques Professionnels des entreprises et administrations

Pour les déchets électriques professionnels de la bureautique,
de télécoms, de cuisine, de chauffage, piles...



Vous avez des déchets d'équipements électriques professionnels dont vous souhaitez vous débarrasser

www.e-dechet.com est un outil de gestion mutualisée de déchets professionnels. Cette solution, conforme à la réglementation est une offre de l'éco-organisme Ecologic, agréé par l'Etat pour la collecte et le recyclage des déchets électriques.



Chaque entreprise ou administration, est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation.

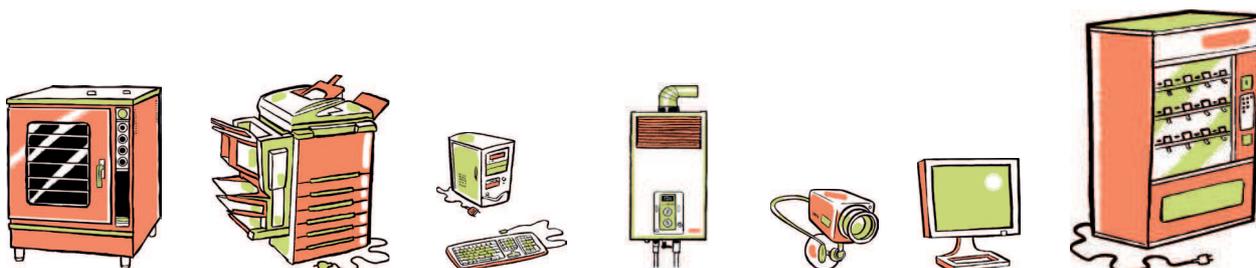
Article L 541-2 du Code de l'environnement

En quelques clics seulement, vos déchets professionnels sont enlevés, recyclés et tracés jusqu'à l'élimination et valorisation finale.

Quels sont les équipements concernés ?

Ecologic prend en charge une vaste gamme d'équipements électriques et électroniques usagés :

- Les équipements bureautiques, télécoms, réseaux (*photocopieur, téléphone...*).
- Les équipements de génie climatique et de chauffage (*climatiseur, chaudière,...*).
- Les outils professionnels (*perceuse, disqueuse, ...*).
- Les équipements de sport, loisir et création (*tapis de course, vélo d'appartement, ...*).
- Les distributeurs automatiques (*parcmètre, borne de ticket d'attente, ...*).
- Les piles.



Conditions de collecte gratuite*

- **A partir de 500 kg** d'équipements.
- **Matériels prêts à la collecte** (*palettisés, filmés, sur roulette ou sur pied*).
- **A quai ou au rez-de-chaussée, à moins de 50 m de la zone de chargement.**
- **Matériels dépourvus de leurs emballages.**

Des services complémentaires sont disponibles sur devis sur www.e-dechet.com (*palettisation, relevé des numéros de série, effacement de données...*).

**en dehors de ces conditions, un devis vous sera proposé.*

Comment procéder pour faire une demande d'enlèvement ?

e-dechet.com
Le web au service de l'environnement

Faîtes votre demande en vous connectant sur **www.e-dechet.com** :

- Identifiez-vous ou créez votre compte.
- Sélectionnez vos équipements et choisissez un service adapté à votre besoin.
- Validez votre commande, une date de rendez-vous est proposée sous 72 heures.
- Suivez les opérations et accédez aux documents de traçabilité.

EcoLogic

La 2^e vie des déchets électriques

Toutes les informations sur :

www.e-dechet.com

www.ecologic-france.com

ou au 01 30 57 79 09



[f](#) [t](#) [p](#) [i](#) [in](#) [DailyMotion](#) [YouTube](#)